

**« VÉLO-PARTAGE -
CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS DE FRANCE »**

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION VÉLO-PARTAGE (CGU)

La CEHDF propose à ses collaborateurs un service de prêts de vélos à assistance électrique en libre-service dans le cadre des déplacements **professionnels**, déplacement dans un rayon de **15 kms du lieu de réservation dans un environnement sécurisé** (Piste cyclable bien définie ...) : le VELO-PARTAGE « Green Mobility ».

Rappel : le trajet domicile/travail n'est pas un déplacement professionnel.

L'utilisation du VÉLO-PARTAGE « Green Mobility » est subordonnée au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « CGU »).

1 : Présentation du VÉLO-PARTAGE « Green Mobility »

Il est constitué initialement de vélos à assistance électrique, de bornes permettant d'attacher, de recharger ces vélos et d'un système de réservation.

Chaque vélo et chaque emplacement de la station sont numérotés et muni d'un système de charge.

Le VÉLO-PARTAGE « Green Mobility » est accessible dans la limite des vélos disponibles **pendant l'horaire de travail comprise entre 7 heures/21 heures.**

1.1 : Modalités d'accès au VÉLO-PARTAGE « Green Mobility »

Après acceptation des présentes CGU, l'Utilisateur reconnaît que lui ont été remis :

- Toutes les instructions nécessaires à la prise en mains du vélo, notamment en matière de recharge et de sécurisation (Affiche mural au niveau de la station)
- Un casque et un gilet sont à retirer à l'accueil
- Les instructions de sécurité à vélo (Affiche mural au niveau de la station)
- Un accès à la FAQ du service de VÉLO-PARTAGE « Green Mobility » sur l'espace dédié « <http://www.resacyclez.com/cehdf> »

1.2 : Modalités d'emprunt et de restitution des vélos

Pour emprunter un vélo, l'Utilisateur doit préalablement **s'inscrire et réserver son vélo depuis** l'espace dédié « **RésaCyclez** ».

Une fois la réservation faite, l'utilisateur récupère les clefs à l'accueil et se rend à la station pour déverrouiller le vélo. Avant de rouler, l'Utilisateur doit prendre connaissance de la notice d'utilisation du vélo, qu'il s'engage à respecter. Il doit notamment vérifier le niveau de charge de la batterie, l'état des pneus et des freins, le bon fonctionnement de l'éclairage et l'état général du vélo.

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement tout problème constaté sur l'état général ou sur le fonctionnement du vélo auprès du gestionnaire de site.

Pour restituer un vélo, l'Utilisateur doit sécuriser le vélo sur la station, remettre en charge la batterie en enclenchant le câble dans le connecteur. La bonne restitution

du vélo est formalisée par la remise des clés à l'accueil. Tant que le vélo n'est pas correctement attaché et/ou en charge, il reste sous la responsabilité et la garde de l'Utilisateur.

Le vélo devra être restitué en bon état général, propre (Dans le respect des règles sanitaires en vigueur) et pourvu de ses équipements d'origine. L'Utilisateur devra informer sans délai des incidents relevés auprès du gestionnaire de site.

2 : Conditions d'utilisation du VÉLO-PARTAGE « Green Mobility »

L'Utilisateur se déclare **apte** et n'avoir **aucune contre-indication médicale** à la pratique du vélo.

Un vélo en libre-service ne pourra être emprunté que pour un usage professionnel.

Dans le cadre de la pause méridienne, l'utilisation du vélo est tolérée pour un usage privé. L'Utilisateur devra alors **contracter une assurance personnelle** qui couvre l'utilisation du vélo pendant la pause méridienne.

L'usage des vélos en libre-service est interdit pour les trajets domicile/travail.

Toute utilisation d'un vélo en libre-service pour des raisons non professionnelles ne fait pas l'objet d'une couverture d'assurances souscrite par l'entreprise.

Il est recommandé à l'Utilisateur de restituer les vélos **le plus rapidement possible**, pour permettre une exploitation optimale du VÉLO-PARTAGE « Green Mobility ».

L'Utilisateur s'engage à faire un **usage prudent et raisonnable** du vélo, et dans le respect des CGU (Conditions Générales d'Utilisation) à valider dans l'outil de réservation, des instructions de sécurité et de prise en mains (Affichage mural) rappelées supra. Il veillera à ce que le vélo ne subisse aucune dégradation.

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte au droit de propriété sur le vélo, et s'interdit de laisser acquérir de quelconques droits sur ce dernier.

Il est interdit :

- De prêter, louer ou céder à tout tiers le vélo emprunté et/ou d'en faire un usage contraire aux CGU. Seul l'Utilisateur enregistré étant autorisé à utiliser le vélo.
- De porter d'autres personnes sur le vélo
- De modifier, ajouter ou supprimer toute pièce, accessoire et/ou équipement du vélo,
- D'utiliser le vélo sur des voies interdites et/ou non carrossables,
- D'utiliser le vélo pour remorquer tout objet et/ou dans le cadre de compétitions sportives,
- De recharger ou de tenter de recharger le vélo en dehors de la station située sur le site.
- Dès que le vélo est en stationnement, hors de la station située sur le site, l'Utilisateur s'engage à **l'attacher à un élément fixe** à l'aide du système antivol fourni et en utilisant le système de blocage de roues (antivol de cadre).
- Le vélo ne doit en aucun cas stationner sur la voie publique la nuit entre 21h et 7h

S'agissant d'un objet de valeur susceptible d'attirer les convoitises, l'Utilisateur est sensibilisé et informé de la nécessité de sécuriser le vélo **à tout moment** et de le placer systématiquement dans un endroit protégé et sûr.

2.1 : Respect du Code de la route et des règles de sécurité routière

L'Utilisateur s'engage à respecter le Code de la route, ainsi que les règles de bonne conduite et de **sécurité routière**. [Bien circuler à vélo | Sécurité Routière \(securite-routiere.gouv.fr\)](https://www.securite-routiere.gouv.fr/)

Il s'engage à adapter son allure et ses distances de freinage en fonction de **la météo** et de **la circulation**.

Il s'engage à utiliser le vélo dans un rayon de 15 kilomètres depuis la borne de recharge initiale dans un environnement sécurisé.

L'utilisateur s'engage à porter obligatoirement un **gilet de sécurité ainsi qu'un casque** conforme à la réglementation, il ne doit porter aucun dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille (oreillette, casque audio, smartphone...) pendant l'utilisation du vélo.

L'utilisateur est **seul responsable** des infractions au Code de la route ayant trait à la conduite ou à la garde du vélo, ou de toute autre infraction à la réglementation en vigueur, commises pendant la durée d'utilisation du vélo. Il est responsable et seul redevable des amendes, procès-verbaux et contraventions dressés à ce titre.

2.2 : Responsabilités – Assurances

Le VÉLO-PARTAGE « Green Mobility » doit être utilisé dans le respect des CGU, des instructions de prise en mains et de sécurité du vélo, du Code de la route, des règles de sécurité routière et du règlement intérieur du site.

Pendant toute la durée d'utilisation du vélo (de son retrait à sa parfaite restitution), l'utilisateur en assure exclusivement la garde, la direction et la conservation, en tous lieux, et est **seul et entier responsable** :

- Du vélo, de ses équipements et accessoires, ainsi que de ses propres effets professionnels et personnels,
- De toute dégradation, destruction, perte ou vol qu'ils pourraient subir du fait d'un usage non approprié
- Des conséquences pouvant résulter de l'utilisation du vélo, c'est-à-dire notamment de tout dommage causé au vélo, à tout tiers et/ou tout bien.

Les risques encourus dans le cadre de l'usage du vélo sur les trajets privés (Pause déjeuner) sont pris en charge par l'assurance personnelle de l'utilisateur. Ainsi, ce dernier déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile adaptée.

Si vous avez un accident seul ou que le tiers responsable n'a pas pu être identifié, seule une assurance individuelle accidents pourra vous indemniser.

2.3 : Obligations de l'utilisateur en cas d'accident ou de vol

Pour toute dégradation, destruction, perte ou vol du vélo, tout accident et/ou incident mettant en cause le vélo, l'utilisateur s'engage à :

- Dresser un constat amiable de manière lisible à remettre au gestionnaire de site sous les 48 heures, en spécifiant les circonstances de l'accident et si possible contresigné par le(s) autre(s) conducteur(s) impliqué(s) et les éventuels témoins,
- Dans le cas d'un accident corporel, déclarer l'accident sous 48 heures au niveau de son RRH et de son responsable hiérarchique
- En cas de vol, l'utilisateur devra déposer plainte sous 48 heures à transmettre au département FM Services aux Occupants
- Déclarer tout incident dans les plus brefs délais au gestionnaire de site

3 : Utilisation des données professionnelles de l'Utilisateur

L'Utilisateur est informé et accepte que ses coordonnées professionnelles (Nom/Prénom/Mail pro/Tél pro), soient enregistrées lors de son inscription au service de réservation.

Les données de réservation exploitées par le département FM Occupants CEHDF permettent de connaître notamment le vélo emprunté, la date et la durée de la réservation, ils sont conservés un an.

Si l'Utilisateur demande la suppression de ses données professionnelles, il est informé que le Service VÉLO-PARTAGE « Green Mobility » ne sera plus accessible du fait de sa désinscription.

4 : Contact

Pour toute question, remarque ou difficulté rencontrée par l'Utilisateur dans le cadre du VÉLO-PARTAGE « Green Mobility » l'Utilisateur a la possibilité de contacter le département FM Services aux Occupants au 03.20.66.62.44 ou logistique@hdf.caisse-epargne.fr

5 : Acceptation de l'Utilisateur

En cochant la case prévue à cet effet sur le site d'inscription dans RésaCyclez CEHDF, l'Utilisateur reconnaît implicitement avoir pris connaissance des CGU, de prendre connaissance des instructions de prise en mains et de sécurité du vélo, **déclare les accepter sans réserve et s'engage à les respecter.**

L'utilisateur atteste et certifie sincère et exacte avoir souscrit une assurance responsabilité civile le couvrant de tout dommage lors de déplacement privé en vélo.

La CEHDF se réserve le droit de faire évoluer les présentes CGU. Les utilisateurs devront impérativement valider les CGU modifiées sur le site de réservation « RésaCyclez CEHDF » pour utiliser le service VÉLO-PARTAGE « Green Mobility ».



CAISSE
D'ÉPARGNE
HAUTS DE
FRANCE

